

Département Concours

Tél : 01 39 49 63 60

Mel : concours@cigversailles.fr

Site internet : www.cigversailles.fr

INFORMATIONS - NOTE D'HONORAIRES

Vous avez indiqué lors de votre inscription à un concours ou examen professionnel organisé par le Centre interdépartemental de la Grande Couronne d'Île de France vouloir bénéficier d'un aménagement des épreuves.

Conformément au décret n°2020-523 du 4 mai 2020 règlementant notamment les dérogations aux règles normales des concours faisant référence au décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, nous vous informons que « *les honoraires de médecin agréé sont à la charge du budget de l'administration intéressée de sorte qu'aucune charge n'incombe aux candidats sollicitant un aménagement des épreuves en raison d'un handicap* », principe confirmé par la réponse ministérielle du 10 mai 2022 donnée à une question écrite du 4 mai 2021 (n°38692).

Aussi, vous trouverez ci-après le certificat médical, une note d'honoraires à faire compléter par le médecin agréé qui établit le certificat médical de demande d'aménagement des épreuves ainsi qu'une procédure à l'attention du praticien pour qu'il puisse déposer sa note d'honoraires sur le portail Chorus.

À noter :

- Le CIG de la Grande Couronne procède directement au paiement de la visite au médecin agréé. Ainsi, **AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE AU CANDIDAT CONCERNÉ**
- **Une seule visite** pourra être prise en charge par le CIG de la Grande Couronne conformément à son règlement général des concours et examens professionnels

«TableStart:candidat»

À déposer dans votre espace sécurisé

CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE 2EME CLASSE DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS- Session 2025

CERTIFICAT MEDICAL pour les candidats en situation de handicap

(à faire compléter par un médecin agréé autre que son médecin traitant)

et à retourner au service Concours du CIG de la Grande Couronne en le déposant sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard le 11 MARS 2025 (23h59, dernier délai - heure métropolitaine)

Je soussigné(e) Docteur _____, certifie ne pas être le médecin traitant de «NOMCOMPLET», et atteste, après consultation médicale et lecture du dossier médical apporté par le candidat, que «NOMCOMPLET» :

- est une personne en situation de handicap qui ne nécessite pas que ses épreuves soient aménagées,
- est une personne en situation de handicap qui nécessite que ses épreuves soient aménagées afin de lui permettre de composer dans des conditions compatibles avec sa situation compte tenu de la forme et de la durée des épreuves.

Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE 21/01/1991 Melle Stickel).

Vous voudrez bien nous indiquer la nature des aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat :

Pour les épreuves écrites :

- octroi d'un tiers temps supplémentaire de composition

Précisez :

- Installation de matériel particulier :

Précisez :

- mise à disposition d'un ordinateur. Pour les dyslexiques notamment, préciser avec ou sans correcteur orthographique :

- aide d'une tierce personne pour la lecture du sujet

- aide d'une tierce personne pour répondre avec un ordinateur sous la dictée du candidat (lecteur scripteur)

.....

- autre(s) (Ex : sujets type Braille, ...):

.....

Si agrandissement des sujets : taille 14 taille 20 format A3

Pour les épreuves orales :

- octroi d'un tiers temps supplémentaire pour les épreuves

- octroi d'un tiers temps supplémentaire pour la préparation (épreuve de langue)

- autre(s), précisez la nature de l'aménagement nécessaire (ex : présence d'un interprète en langue des signes, utilisation d'un appareillage, etc...) :

.....

RAPPEL : Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Fait le

Signature et cachet du médecin agréé

Les fonctions du lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnel

Les lieutenants de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels constituent un cadre d'emplois d'officier des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B au sens des articles L.411-1 et L411-2 du code général de la fonction publique. Ce cadre d'emplois comprend les grades :

- Lieutenant de 2^{ème} classe
- Lieutenant de 1^{ère} classe
- Lieutenant de hors classe

Les lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels exercent leurs fonctions dans les services d'incendie et de secours mentionnés à l'article L. 1424-1 du code général des collectivités territoriales pour l'accomplissement des missions définies à l'article L. 1424-2 du même code.

Ils ont vocation à occuper les emplois définis au second alinéa de l'article 1^{er} du décret du 25 septembre 1990 susvisé, sous réserve de satisfaire aux obligations de formation correspondantes définies conformément aux dispositions de l'arrêté prévu à l'article R.1424-54 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, ils coordonnent et dirigent les personnels et les moyens engagés dans toutes les missions dévolues aux services d'incendie et de secours, dont ils constituent l'encadrement intermédiaire, et peuvent exercer les fonctions de commandants des opérations de secours.

Les lieutenants de 2^{ème} classe ont plus vocation à occuper des emplois d'encadrement de proximité dans les centres d'incendie et secours ou les salles opérationnelles. Les lieutenants de 1^{ère} classe et hors classe peuvent également exercer des fonctions d'encadrement ou correspondant à un niveau particulier d'expertise dans les services, groupements ou sous-directions.

Ils peuvent ainsi se voir confier, dans les services d'incendie et de secours, au sein des services de l'Etat ou de ses établissements publics, des fonctions dans les domaines de la planification, de la prévention, de la prévision, de la gestion des salles opérationnelles, des opérations de secours, de la formation ou dans les domaines d'expertise particuliers liés aux services d'incendie et de secours.

Les lieutenants participent en outre aux actions de formation incombant aux services d'incendie et de secours.

Nature des épreuves

Le concours interne d'accès au grade de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoire et facultative.

<p>Épreuves d'admissibilité</p>	<p>1° La rédaction d'une note d'analyse établie à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel (durée : trois heures, coefficient 2). Cette note permet d'apprécier les capacités du candidat à comprendre les problèmes posés et à donner des réponses adaptées et argumentées.</p> <p>2° Un questionnaire à choix multiples portant sur les activités et compétences de chef d'agrès tout engin de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur des connaissances essentielles de culture administrative (durée : une heure, coefficient 2). Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles et institutionnelles du candidat.</p>
<p>Épreuves d'admission</p>	<p>1° Un entretien individuel avec le jury (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient 5). Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation, sa culture administrative, ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel, à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés pour exercer les emplois tenus par les lieutenants de deuxième classe.</p> <p>2° Un oral <u>facultatif</u> de compréhension et d'expression en langue anglaise (durée : quinze minutes avec préparation de dix minutes). Cet oral est destiné à apprécier la pratique de la langue anglaise par le candidat.</p>

Département Concours
15 rue Boileau BP 855,
78008 Versailles cedex
Tél : 01 39 49 63 60
Mel : concours@cigversailles.fr
Site internet : www.cigversailles.fr

NOTE D'HONORAIRES
À REMETTRE AU MEDECIN AGREE LORS DE LA VISITE.

Les honoraires seront réglés au médecin par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. Pour ce faire, le médecin devra déposer ce document sur le portail CHORUS PRO.

IL NE SERA PROCÉDÉ À AUCUN REMBOURSEMENT DIRECT AU CANDIDAT. LA CARTE VITALE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE.

À COMPLÉTER PAR LE MÉDECIN AGRÉÉ

ATTENTION JOINDRE UN RIB

Nom Prénom et spécialité du médecin (ou cabinet / groupement médical) :

.....
.....

Nom et prénom du candidat examiné :

«NOMSEUL» «prenom»

Date de naissance du candidat examiné :

Concours ou examen pour lequel le candidat sollicite un aménagement d'épreuve (préciser la session) :

.....

Date de la visite médicale :

Montant des honoraires :

Numéro de Siret du médecin :

Adresse du médecin :

.....

Cachet et signature du médecin :

La Note d'honoraires devra être déposée sur la passerelle Chorus dédiée aux « fournisseurs » de l'Etat et des collectivités territoriales.

Renseignement à fournir :

SIRET : 287 800 544 000 10

Code service : 08

N° Engagement : 2024-0075

Fiche pratique

DÉPOSER UNE FACTURE SUR LE PORTAIL CHORUS PRO

En appliquant quelques règles simples, vous pouvez profiter des capacités de reconnaissance automatique de caractères de Chorus Pro pour gagner du temps lors du dépôt de vos factures PDF.

4
min

1. Les règles d'or pour préparer vos factures à un dépôt Chorus Pro

Chorus Pro rapatrie automatiquement dans le formulaire de dépôt les données qu'il reconnaît sur les 3 premières pages de la facture. Pour éviter d'avoir à ressaisir des informations, respectez ces principes :

- Déposez vos factures au format PDF texte (pas de scans ou d'images),
- Annoncez les données de votre facture par des mots clefs qui permettront à Chorus Pro de les reconnaître. Par exemple :
 - ✓ Destinataire : « SIRET client », « SIRET dest », « Ministère »,
 - ✓ Engagement : « engagement », « EJ », « commande »,
- Laissez un espace entre chaque mot clef et la donnée qu'il annonce.
- Évitez couleurs et effets. Privilégiez le noir sur fond blanc

Pour plus de détails concernant les règles à appliquer, consultez le guide détaillé : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/deposer-une-facture-unitaire-ou-pai-lot-3/>

Pour créer une facture au format PDF texte à partir d'un traitement de texte ou d'un tableur, il suffit de sélectionner le menu « enregistrer sous » et de choisir le type PDF.

Lorsque votre facture est prête à être déposée, rendez-vous sur le portail Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr>

2. Déposez votre facture

A. Accédez à l'espace de dépôt : cliquez sur « **Factures émises** » puis « **Dépôt factures** »

Accueil connecté Activités du gestionnaire FACTURES DE TRAVAIL **FACTURES ÉMISES** SOLICITATIONS ÉMISES Mon compte

Synthèse Rechercher Tableau de bord Solde facture **Dépôt factures** Liste fiscale Archives

B. Déposez votre fichier

Dépôt d'une nouvelle facture ✖

* Choix du fichier à importer

Facture.pdf 📎

Cas particulier :

Les factures relevant du cadre juridique du « CCAG Travaux » devront être déposées dans l'espace « Factures de travaux », qui permet des validations intermédiaires par des Maitrises d'œuvre et Maitrises d'ouvrage.

C'est votre facture PDF qui a valeur probante.

C. Sélectionnez le cadre de facturation

* Cadre de facturation :

A1: Dépôt par un fournisseur d'une facture

A2: Dépôt d'une facture déjà payée (ex : copie d'archif)

A3: Dépôt d'une facture par un sous-traitant

A33: Dépôt d'une facture par un co-traitant

Le cadre de facturation permet d'identifier le profil du déposant ainsi que le type de document transmis.

Fiche pratique

DÉPOSER UNE FACTURE SUR LE PORTAIL CHORUS PRO

3. Vérifiez les différents blocs d'informations

Chorus Pro pré-remplit les champs à saisir à partir des données qui ont été reconnues. A vous de les vérifier et de les corriger si besoin :

- **Cadre de facturation**
Le champ est renseigné avec le choix effectué à l'étape précédente.
- **Identification**
Saisissez le numéro et la date de votre facture.
- **Destinataire**
Il s'agit de la structure publique à laquelle vous adressez votre facture.
- **Fournisseur**
Si vous travaillez pour plusieurs entreprises (SIRET différents), sélectionnez le SIRET émetteur de la facture.
- **Références**
Remplissez les champs requis, notamment le numéro d'engagement s'il est obligatoire pour votre client public.
- **Montants Totaux**
- **Pièces Jointes**

Pour indiquer le destinataire de votre facture, vous pouvez désormais directement saisir ou bien « coller » son identifiant dans le champ SIRET. Suivant le nombre de caractères renseignés, une liste déroulante s'affichera pour vous permettre d'effectuer et de valider votre choix.

* SIRET :

221000052

22100005200011

22100005200077

22100005200300

4. Soumettez votre facture

Une fois votre facture dûment complétée, cliquez sur **Valider et envoyer** pour la transmettre à votre client public.

Valider et envoyer

Une fenêtre de confirmation s'affiche à l'écran.
En cas d'erreur, vous pouvez **Annuler**.

Cliquez sur **Confirmer et envoyer**.

Confirmation d'envoi

Veuillez confirmer l'envoi de votre facture n° 956 à destination de 360433300833 FORCE VIREE avec les montants suivants :

- Montant HT : 300000
- Montant TVA : 600
- Montant TTC après remise : 300000
- Net à payer : 300000

Quitter le formulaire sans avoir ni enregistré, ni envoyé la facture, la conserve néanmoins dans Chorus Pro. Elle apparaît alors dans votre onglet Synthèse avec un numéro « Provisoire ».

Destinataire	Numéro	Etat
Provisoire		En cours

Si vous ne souhaitez pas conserver ce type de documents, pensez à cliquer sur « Annuler » pour sortir d'un formulaire que vous ne souhaitez pas finaliser.

SABIE FACTURE

RÉCAPITULATIF

Fournisseur : 8387029200007 / SIRET... Date : 15.04.2019

La facture n°956 est validée, elle est en cours de transmission au service concerné.

Confirmez les détails de :

#956070564218-9560705642000011/956070564218-9560705642000011

Montant TTC après remise globale :	300000 € HT
Montant TVA :	600 € HT
Montant remise globale TTC :	600 € HT
Montant TTC avant remise globale :	300000 € HT
Montant TTC total :	300000 € HT
Montant à payer :	300000 € HT

✔

Votre facture a bien été envoyée à votre destinataire et un récapitulatif des éléments transmis a été généré.